



Marion Le Roy
Porte-Parole
Groupe Racines et Dignité

Madame O'Reilly,
Médiateur Européen

Le 22 Novembre 2023

Objet : Nouvelle plainte pour négligence et préjudice envers les membres du groupe Racines&dignité

Madame O'Reilly,

Les membres du groupe racines et dignité et moi-même venons porter à votre attention une situation très préoccupante de la part de certains fonctionnaires de la Commission Européenne. En tant que citoyens européens et victimes de traite légalisée dans l'adoption internationale, nous sommes profondément inquiétés par les implications du préjudice que nous subissons tels que le harcèlement moral que je vais vous re-exposer brièvement ci-dessous :

Pour rappel :

- Le 13 septembre dernier nous vous avons adressé une plainte (sous la référence 202301785) concernant le manque de réponse à un courrier du 16 mars 2023 à l'attention du Chef de l'Unité Justice civile de la Direction Général Justice et Consommateur M. Stein. **Notre demande bien précise est l'ouverture d'une enquête concernant des conflits d'intérêts décelés au sein de la Commission Européenne dans le cadre des adoptions internationales et du dossier des enfants roumains. Cette suspicion concerne deux fonctionnaires : Mme Patrizia de Luca et Madame Georgeta-Luminita NICOLAIE.**

- Le 18 octobre, je vous ai adressé un courriel pour vous faire part que nous avons reçu un mail sans texte et sans signature avec une pièce jointe qui est la réponse de M. Stein, nous sommes abasourdis.

Nous vous exprimons que : « *Nous subissons dans nos adoptions du harcèlement moral de toutes les institutions Européennes avec leurs responsables depuis des années car tous nient qu'il y a un grave problème avec le trafic d'enfants dans l'adoption internationale qui est un commerce d'enfants légalisé. Les répercussions sont énormes sur les plans émotionnel, psychologique, moral et sur nos vies au quotidien en plus des problèmes liés à l'adoption. Ne pas être écoutés est un grand manque de respect et une grande violation que nous subissons depuis trop longtemps. Nous voulons simplement rencontre les responsables et poser le problème sur la table pour trouver des solutions et des réparations* ».



Racines & Dignité

N'étant pas satisfaits de la réponse une nouvelle plainte s'ouvre le 26 octobre (sous la référence 2094/2023/NCR). Une de vos agents chargées des enquêtes Madame Chiner Ridaura nous adresse un courriel le 14 novembre pour nous demander de fournir une copie de toute la correspondance entretenue avec la Commission Européenne sur la question de l'adoption en Roumanie depuis 2021 **dans un délai de 2 jours (pour le 16 novembre)**. Réunir toutes les correspondances demande un long travail, le délai a été respecté par nos soins car un courrier lui a été adressé avec 33 fichiers le mercredi 15 octobre à 21H08.

Le 17 novembre à 13H17 nous recevons un nouveau courriel avec la décision de clôture de votre bureau (sans votre signature) en tant que médiateur européen concernant notre plainte.

Nous vous demandons comment en l'espace de 12h tous ces fichiers ont pu être lus, analysés attentivement par votre bureau ? Nous parlons de crimes contre l'humanité et de conflits d'intérêts décelés à la Commission Européenne.

Dans votre lettre nous soulevons des incohérences et des mensonges ;
Notamment : « *Dans le cadre de l'adhésion de la Roumanie à l'UE, la Commission a supervisé les progrès réalisés par la Roumanie pour satisfaire aux conditions d'adhésion, y compris dans des domaines concernant les droits de l'enfant. **Cependant, cela faisait partie de l'activité politique de la Commission**, comme c'est le cas avec les positions que les différentes institutions de l'UE ont prises sur la question de l'adoption internationale après l'adhésion de la Roumanie à l'UE* ».

La Commission européenne joue un rôle crucial dans le processus d'adhésion d'un pays à l'Union européenne (UE). Le pays candidat est généralement tenu de mettre en œuvre des réformes internes pour se conformer aux normes et aux règles de l'UE. **La Commission surveille ce processus et fournit des conseils et une assistance technique, il n'y a rien de politique.** La Commission Européenne joue un rôle de surveillance et de garantie du respect tel que le socle juridique qui est la convention internationale de droits de l'enfant.

De plus, la Commission Européenne a proposé le 19 décembre 2022 dans le cadre des actions futures de l'Union Européenne de renforcer les règles tel que **l'adoption illégale qui relèvent de crimes.**

Ci-dessous un extrait du site !

www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20230921STO05705/traité-des-etres-humains-la-lutte-de-l-ue-contre-l-exploitation



Racines & Dignité

Les actions futures de l'UE

Ces dernières années, de nouvelles formes d'exploitations se sont développées, en particulier avec la transition numérique. Plus récemment, l'invasion Russe de l'Ukraine a généré un déplacement massif de femmes et d'enfants ukrainiens et a engendré de nouvelles opportunités pour les organisations criminelles.

Face à ce constat, la Commission a proposé le 19 décembre 2022 de renforcer les règles déjà existantes en incluant dans le cadre européen existant :

- Faire du **mariage forcé** et de l'**adoption illégale** des crimes ;
- Rajouter les crimes liés à la traite d'êtres humains lorsqu'ils sont commis ou facilités via les **techniques d'information et de communication**, particulièrement internet et les réseaux sociaux ;
- Ajouter des **sanctions obligatoires** pour les crimes de trafic, et exclure les criminels des bénéfices publics, ou fermer temporairement ou de façon permanente les lieux où la traite a eu lieu ;
- Des **mécanismes de références nationales** afin d'améliorer l'identification et le référencement pour l'assistance et l'aide apportées aux victimes ;
- Criminaliser le fait d'**utiliser consciemment les services** de personnes victimes de trafic ;
- Avoir accès à une **base de données européenne annuelle** sur la traite des êtres humains.

Les préjudices s'accumulent depuis 2021 de la part de certains fonctionnaires et vis-à-vis des membres de notre groupe. Vos actions portent atteinte non seulement à nos droits fondamentaux en tant que citoyens de l'Union Européenne, mais il soulève également des questions cruciales en matière du non-respect des valeurs Européennes. Toutes nos demandes sont négligées, méprisées.

Nous savons que vous savez très bien que les institutions européennes ont joué un rôle important dans Le trafic légalisé des enfants roumains dès 1990.

Le principe de responsabilité de l'Union européenne (UE) envers les particuliers pour des dommages causés par ses institutions ou organes est énoncé à l'article 340 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), peut être tenue de réparer les dommages causés par ses institutions ou par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est pourquoi nous introduisons une demande de réparations, y compris des dommages et intérêts, conformément à la procédure prévue par l'article 340 du TFUE pour chaque membre de notre groupe.

Enfin, nous renouvelons notre demande et donc de bien vouloir examiner cette affaire de manière approfondie, sérieuse et de prendre les mesures nécessaires pour remédier au préjudice en question.

Nous vous prions d'agréer, Madame O'Reilly, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Les membres du groupe Racines&dignité
Marion LE ROY